

20 janvier 1976

Note à Monsieur le Directeur P. Jolles

CCEI

Commissions II et III

R/bn

Une première lecture des questions proposées par les 19 pays en développement membres de la CCEI pour étude par les commissions II (matières premières) et III (développement) incite aux réflexions générales suivantes :

1. L'énoncé par les pays en développement d'une liste "maximaliste" de revendications visant, à de rares exceptions près, la réalisation des seuls objectifs qui leur sont propres, est de nature à "CNUCEDiser" le débat. En d'autres termes, le dialogue risque de se situer au niveau de la confrontation politique, épousant les contours du schéma trop familier : revendications souvent absolues d'un côté, concessions par définition insuffisantes de l'autre. Le risque existe que la CCEI ne soit autre chose qu'une conférence Nord-Sud; qu'elle ne réussisse pas à s'élever au plan de la recherche en commun de solutions aux problèmes de l'économie mondiale. Il importe de conjurer ce danger; de résister à une inclination dans ce sens des pays en développement.

- 2 -

2. Si l'interdépendance est autre chose qu'une formule vide aujourd'hui trop souvent répétée, la coopération véritable qu'elle implique devrait se fonder sur l'énoncé par chaque partie au dialogue des intérêts dont elle considère la défense primordiale; sur la disponibilité de fournir de part et d'autre une contribution effective à la poursuite de ces intérêts. L'objet premier de la coopération internationale devrait consister à dégager la convergence des divers intérêts en présence; à établir un équilibre entre les contributions nationales. Certes, l'exercice est difficile en ce qui concerne le dossier développement (commission III), puisque l'énoncé d'intérêts immédiats et des revendications qui y correspondent est le fait essentiellement d'une des parties au dialogue. Il l'est en revanche moins en ce qui concerne les matières premières (commission II) - (probablement aussi pour ce qui a trait à la coopération énergétique (commission I), financière ou monétaire (commission IV) -, étant donné que les intérêts réels en présence ne se répartissent pas nécessairement selon une ligne de clivage pays en développement / pays industrialisés.

3. Deux raisons au moins plaident en faveur d'une présentation également par les pays industrialisés, de préférence collectivement sinon individuellement, des intérêts qu'ils entendent défendre.

- (a) D'abord tactiquement, pour faire pièce aux revendications énoncées en termes très fermes par les pays en développement;
- (b) Ensuite et surtout, pour montrer le sérieux avec lequel l'Occident aborde la Conférence, dont il attend qu'elle réponde aux aspirations légitimes de tous les pays et pas seulement à celles des pays en développement.

4. De toute évidence, la forme revêt ici une importance capitale. Il ne peut s'agir de prôner des positions intransigeantes. Un esprit ouvert, objectif, voire généreux, est sans exception requis. Mais, confrontés au front uni des pays en développement, les pays industrialisés ne devraient pas craindre de mettre en avant franchement en ce qui les concerne les objectifs qu'ils assignent à la CCEI, les intérêts qu'ils y poursuivent, les revendications qui leur paraissent légitimes.

5. Les pays industrialisés devraient indiquer concrètement ce que de leur côté ils attendent d'un ordre économique international. Certes, la préoccupation fondamentale doit demeurer celle de l'intérêt général de la communauté internationale dans son ensemble, c'est-à-dire de tous les pays sans exception. La question devrait néanmoins être soulevée sans ambages de savoir ce que les pays en développement entreprennent déjà ou envisagent de faire par eux-mêmes pour atteindre les objectifs de développement qu'ils proposent. En d'autres termes, la contribution effective des pays en développement à l'effort d'ensemble devrait être clarifiée.

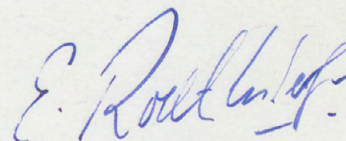
6. Il importe de mettre à l'épreuve les intentions véritables des pays en développement. Si leurs exigences les plus récentes traduisent la conception réelle qu'ils ont de la CCEI, celle-ci risque fort de n'être qu'un nouvel instrument institutionnel au service de la poursuite de revendications politiques souvent exprimées. Si, en revanche, les pays en développement agissent en fonction de considérations tactiques, il importe, par une tactique parallèle, de neutraliser leurs efforts. Du côté occidental, la chance vaut d'être tentée de mettre la CCEI sur les rails d'une véritable conférence économique mondiale, dont les relations Nord-Sud constituent un volet primordial il est vrai, mais pas unique.

- 4 -

7. En définitive, l'objectif de la CCEI pourrait consister pour l'Occident à associer les pays en développement au fonctionnement du système économique de marché. Le moyen d'y parvenir consisterait à apporter au système actuel les assouplissements requis pour que puisse s'effectuer un transfert réel de ressources des pays riches vers les pays pauvres. La pré-condition d'un tel transfert réside dans une croissance générale de l'économie mondiale. (Ce n'est que si le gâteau est plus grand que pourra être réalisée une répartition proportionnellement plus équitable des parts). Une croissance de l'économie mondiale implique que soient dûment pris en considération les intérêts de tous les partenaires au dialogue. Cela requiert que ces intérêts soient de part et d'autre clairement énoncés.

---

Question : Etes-vous d'accord que le Service du développement s'inspire des considérations qui précèdent en élaborant l'attitude générale qu'il adoptera au cours des prochains mois, notamment à la CNUCED, aux groupes à haut niveau de l'OCDE et en relation avec les travaux des commissions II et III de la CCEI ?



Eric Roethlisberger